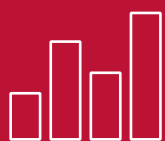


ECONEWS



ÉCONOMIE

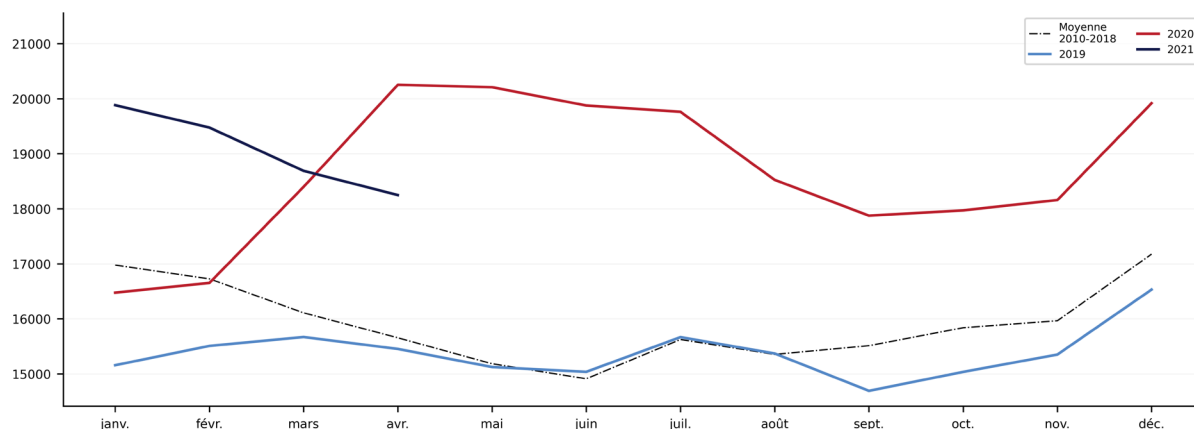
LES LAISSÉS-POUR-COMPTÉ DE LA DÉCRUE DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Au Luxembourg comme ailleurs dans le monde, l'année 2020 a été marquée par la propagation fulgurante de la pandémie de la COVID-19 dont l'impact a largement dépassé le cadre sanitaire pour venir perturber les activités sociales et économiques.

De ce fait, la pandémie a eu un impact important sur le nombre de demandeurs d'emploi. Au Grand-Duché, le

passage à l'état de crise à partir du 18 mars 2020 a provoqué une hausse sans précédents de 10% du nombre de demandeurs d'emploi sur un mois. Le mois d'avril 2020 affiche une hausse de même ampleur et c'est à ce moment que le nombre d'inscrits auprès des services de l'ADEM a atteint son apogée avec +23% par rapport au début de l'année.

Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM



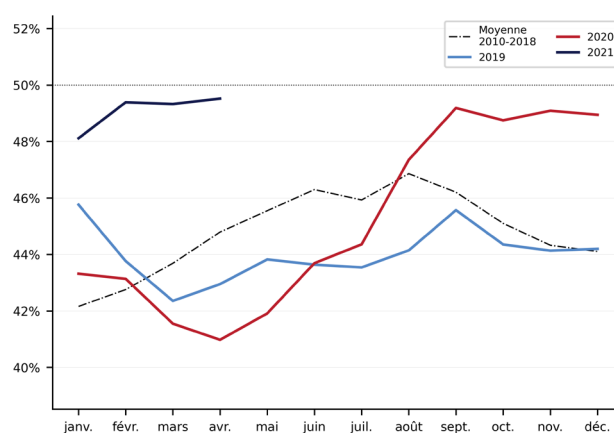
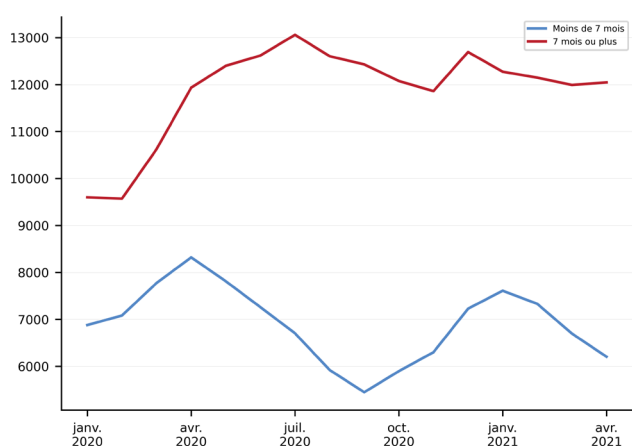
Données : ADEM ; calculs : CSL

Cette première vague se résorbe en partie au cours des mois de l'été 2020 au gré de la fin de l'état d'urgence et du confinement et des assouplissements des restrictions d'activités pour repartir à la fin de l'année.

Depuis le début de 2021, le nombre de demandeurs d'emploi ne cesse de diminuer, mais force est de constater que tous les demandeurs d'emploi ne bénéficient pas dans la même mesure de cette embellie. Ainsi, ce sont essentiellement les individus inscrits auprès de l'ADEM depuis moins de 7 mois

qui voient leurs rangs décroître, tandis que pour ceux qui cherchent un emploi depuis plus d'un semestre leur nombre stagne à des niveaux historiquement élevés. Dès lors, les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM depuis plus d'un an représentent désormais près de 50% des chômeurs, contre environ 44% en 2019, proportion qui devrait poursuivre son ascension tant que les demandeurs d'emploi récemment inscrits retrouvent plus aisément un emploi que ceux qui sont de longue date inscrits auprès de l'administration de l'emploi.

Nombre de demandeurs d'emploi selon leur durée d'inscription (à gauche) et proportion de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de douze mois (à droite)

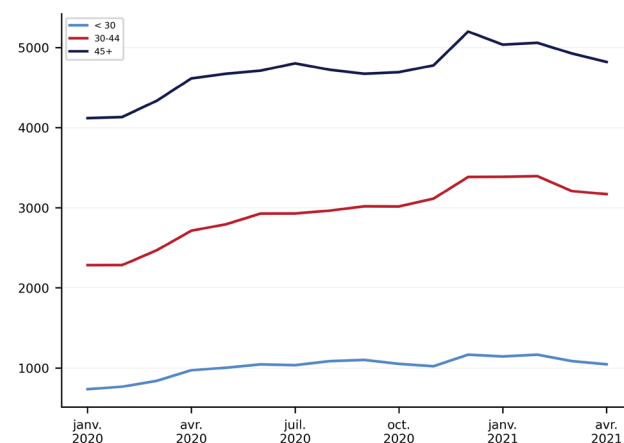
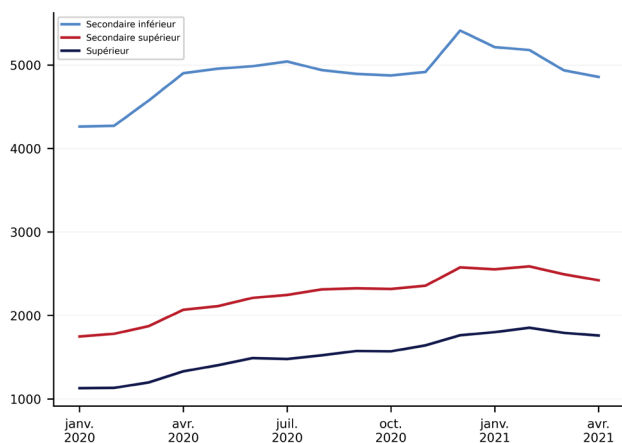


Données : ADEM ; calculs : CSL

Cette stagnation à haut niveau du nombre de chômeurs de longue durée est d'autant plus inquiétante que ceux-ci affichent en grande partie des caractéristiques qui réduisent leurs chances de réinsertion professionnelle. En effet, plus de la moitié des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un

an auprès des services de l'ADEM disposent d'un niveau de diplôme qui ne dépasse pas le cycle inférieur de l'enseignement secondaire. Par ailleurs près de 53% de ces chômeurs de longue durée ont 45 ans ou plus, ce qui réduit d'autant plus leurs opportunités de retrouver un emploi.

Chômeurs de longue durée selon leur niveau de diplôme (à gauche) et leur classe d'âge (à droite)

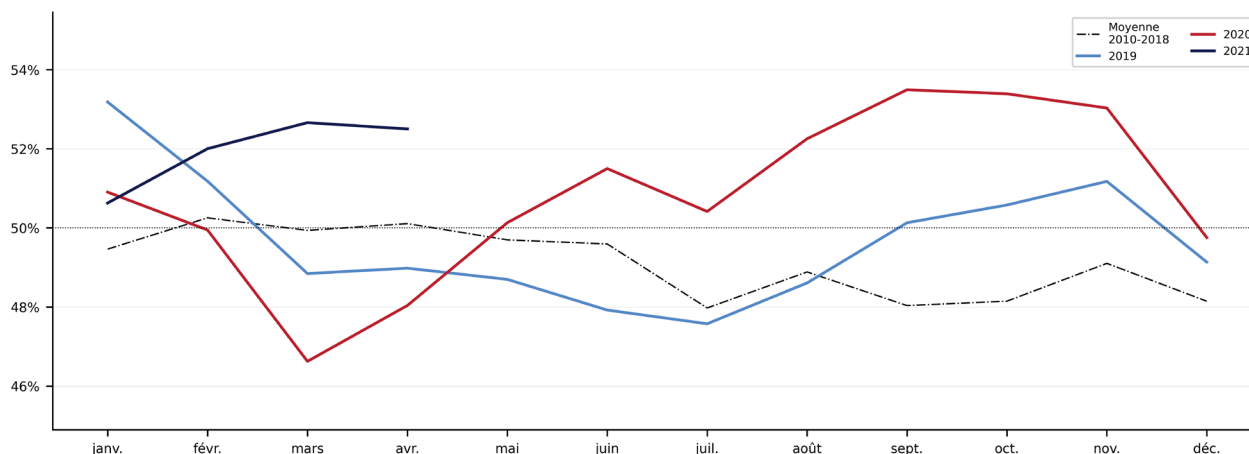


Données : ADEM ; calculs : CSL

Malgré ces évolutions délétères, la proportion de demandeurs d'emploi indemnisés reste pour l'heure à un niveau de près de 53%, soit légèrement supérieur à la moyenne historique¹ de tout juste 50%. Cette situation devrait perdurer

jusqu'au début de l'été 2021, le gouvernement ayant décrété lors de l'état de crise que les droits à l'indemnité de chômage seraient prolongés de la durée de celui-ci.

Proportion de demandeurs d'emploi indemnisés



Données : ADEM ; calculs : CSL

L'état de crise ayant duré 4 mois (du 18 mars au 24 juin 2020), les effets de cette suspension des fins de droits devraient s'estomper au cours des semaines à venir, avec en première ligne les demandeurs d'emploi les plus vulnérables : ceux ayant un faible niveau de diplôme et ceux qui se rapprochent de l'âge légal de la retraite.

Dans ce contexte, la CSL rappelle que les demandeurs d'emploi comptent parmi les catégories de personnes les plus exposées au risque de pauvreté : en 2019, environ 48% des demandeurs d'emploi se trouvaient confrontés à cette situation, soit un taux trois fois plus élevé que celui pour l'ensemble de la population adulte (près de 16%).

Ainsi, au vu de la situation exceptionnelle connue depuis un peu plus d'un an, il semble être grand temps de prendre des mesures à la hauteur du défi que pose le chômage de longue durée. Outre des mesures concrètes supplémentaires et ciblées en termes de mise à jour et d'amélioration des compétences susceptibles d'améliorer les chances de réinsertion professionnelle, il est également crucial de prévoir une prolongation des droits aux indemnités de chômage pour les demandeurs d'emploi les plus vulnérables (et non éligibles à une prolongation des douze mois d'indemnisation normalement prévus) qui ne profitent pour l'instant pas de l'amélioration conjoncturelle.

En ce qui concerne plus particulièrement cette dernière revendication, force est de constater que bon nombre de travaux de recherche publiés aux cours de la dernière décennie²

font état des effets délétères aux niveaux macroéconomique et social de la limitation dans le temps et de la dégressivité des indemnités de chômage. Et cela sans leur trouver en contrepartie des avantages en termes de rapidité de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

Plus dans le détail, le phénomène d'aléa moral (c'est-à-dire la réduction des incitations à retrouver un emploi due à une indemnité « trop » généreuse) ne joue qu'un rôle secondaire puisque de toute façon les chances de retrouver un emploi sont d'autant plus grandes que la durée du chômage est courte. À moyen et long terme, par contre, la dégressivité et la limitation temporelle des indemnités réduisent les revenus et l'épargne, et donc la consommation. On augmente par conséquent les risques de pauvreté des individus concernés avec toutes les conséquences sociales et psychologiques que cela peut avoir sans pour autant s'attaquer aux causes sous-jacentes du chômage (conjoncture défavorable, connaissances et compétences surannées ou inadaptées aux besoins des entreprises, etc.). De plus, des études empiriques montrent qu'une réduction de la durée d'indemnisation n'induit pas une hausse de l'emploi.

Dès lors, une bonne gestion du chômage doit se faire par une réinsertion rapide dans des emplois appropriés et pérennes et, si cela n'est pas possible, par une offre de solutions adaptées qui permettent aux demandeurs d'emploi d'ajuster leurs savoir-faire et savoir-être aux exigences requises par les entreprises qui se trouvent par ailleurs confrontées à des pénuries de main d'œuvre dans de nombreux métiers.

¹ de juin 2006 à avril 2021

² voir <https://awblog.at/oekonominnen-halten-degressives-arbeitslosengeld-fuer-bloedsinn/> pour une revue de la littérature en la matière